

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENT

Service Urbanisme opérationnel
N° 2017-D- 63

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- ☐ VU, l'arrêté n°52 du 14 mars 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, Vice-Président en charge de la prospective territoriale, du schéma directeur du commerce, du PLH, de l'application du droit des sols et du SCoT, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,
- ☐ VU, l'article L 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales définissant le droit commun des fusions d'EPCI,
- ☐ VU, les délibérations n°2012-7-4 du 9 juillet 2012 et n°2016-1-3 du 4 février 2016 de la communauté de communes de la Vallée de l'Echelle,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général – Habiter Mieux (P.I.G. « Habiter Mieux »)

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 8 963,91 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul de l'ANAH.

Article 3 – La dépense est inscrite au budget principal – article 204 2170.

Article 4 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l') intéressé(s).

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **21 avril 2017**
Publié ou notifié,
Le **21 avril 2017**

Annexe

Nom du propriétaire	Adresse des travaux	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême	
			Taux	Montant
Madame TURMEL Pauline	118 Route du Moulin de Boissière 16410 DIRAC	20 000 €	10 %	1 500 €*
Madame BENREKTA Fatma	Route de Dirac 16410 GARAT	20 000 €	10%	1 500 €*
Madame DUMONT Lucette	L'épeaud Route de Charras 16410 SERS	14 639,13 €	10%	1 463,91 €
Monsieur CAUDRELIER Francis	4 Place Ste Catherine 16410 GARAT	20 000 €	10%	1 500 €*
Monsieur BONNIER Jean Luc et Madame DESBORDES Caroline	La Grange Maubatie 16410 TORSAC	20 000 €	10%	1 500 €*
Monsieur SIONNEAU Franck	17 Impasse du Lyon de Dirac 16410 DIRAC	16 062.17 €	10%	1 500 €*
TOTAL		110 701 €		8 963,91 €

*Plafond CDC Vallée de l'Echelle